

DONNÉES SUR LA VIE PASTORALE EN HAUT-ADOUR AU XVII^E SIÈCLE

LE VERBAL D'EXÉCUTION DE 1534

Jean-François Le Nail

Directeur Honoraire des Archives Départementales des Hautes-Pyrénées

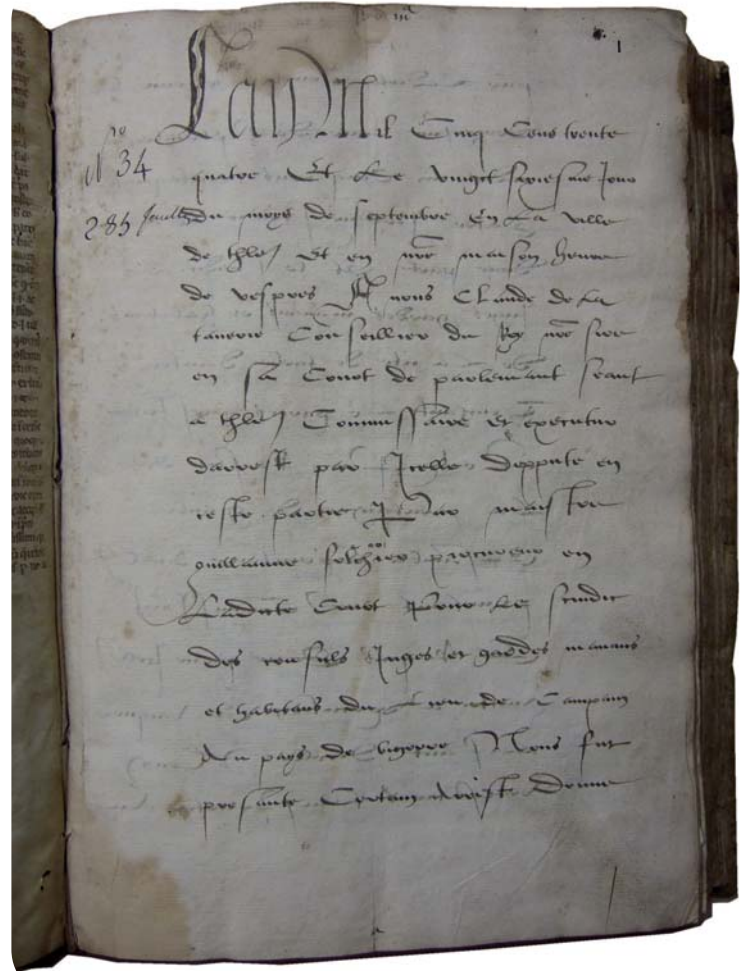
Un document d'archives est toujours susceptible de multiples lectures et peut répondre le plus souvent à des questions très diverses. Celui qui est curieux de savoir comment vivaient et agissaient les hommes des périodes anciennes, face aux difficiles conditions de vie de la montagne, aussi contraignantes aujourd'hui qu'hier, peut y faire des constatations intéressantes, parfois surprenantes.

Le document qui a servi à cet exposé a été rédigé dans le cadre d'un conflit qui, au début du XVI^e siècle, oppose les habitants de Campan à ceux de Tarbes à propos de l'exploitation d'une zone pastorale d'altitude. Dans la haute vallée de l'Adour, Tarbes possède en effet une montagne qui lui a été anciennement concédée par le comte de Bigorre, et qui est située approximativement entre deux cours d'eau parallèles, la Gaubole à l'ouest et la Gaube à l'est, cette dernière, issue du cirque jalonné par les pics d'Aulon (2 738 m), de Cettiou (2 588 m) et de Montarrouye (2 568 m), se jetant dans l'Adour à l'entrée du plateau de Payole, à l'altitude 1 080. Cette montagne, dite de Gaube, fait donc tampon entre le territoire de Campan et celui des Quatre Veziaux d'Aure. Elle est aujourd'hui dans le territoire administratif et propriété de la commune de Campan.

Un arrêt du parlement de Toulouse - juridiction d'appel - du 12 septembre 1434 met théoriquement fin à ce conflit qui durait alors depuis plus de quarante ans. Il fixe les droits des parties et prescrit un certain nombre d'opérations complémentaires (bornage, enquête, expertises) qui permettront à un commissaire de régler définitivement les différends. Un gros registre de près de 600 pages, conservé dans les archives de Bagnères, contient le procès-verbal de ces opérations. Il s'agit d'un document très riche en informations, parmi lesquelles on peut notamment isoler trois thèmes : l'usage partagé des territoires pastoraux ; le poids de la conjoncture ; les modes d'exploitation des territoires pastoraux, les produits et les techniques. S'il n'offre pas sur tous ces points un tableau complet et parfaitement limpide, il fournit cependant des données précieuses sur ces questions.

L'usage partagé

En 1426, après en avoir été privée pendant plus d'un siècle, Tarbes se voit restituer par le nouveau comte de Bigorre, Jean de Grailly, comte de Foix et seigneur de Béarn, la montagne du Tourmalet avec ses dépendances de Caderoles et Greziolles, et accorder de grâce spéciale la montagne de Gaube qui prolongeait cet ensemble territorial jusqu'à l'Adour de



Première page du verbal d'exécution de 1534.

Payole. Ces vastes possessions, qui sembleraient à première vue faire de Tarbes, capitale de la Bigorre et ville de plaine, une puissance pastorale, devaient surtout constituer une source de revenus importants, Tarbes vendant à des particuliers le pacage de ces montagnes. On peut penser cependant que la ville qui ne disposait que d'un territoire communal exigu y envoyait aussi les troupeaux appartenant à sa population rurale comme à ses bourgeois.

Mais la ville était-elle le propriétaire exclusif de ces montagnes ? En avait-elle la propriété pleine et entière, au sens où on pourrait l'entendre aujourd'hui ?

Non, pour plusieurs raisons.

D'abord, si le comte en a conservé le domaine éminent, qui n'a qu'un aspect de principe, la ville en a le domaine utile équivalant à la propriété, mais cette pleine propriété ne lui est reconnue que pendant la période qui va de la Saint-Jean (24 juin) à la Notre-Dame d'Août (15 août).

Ensuite, parce que s'exerce dès cette époque en Bigorre la coutume du parcours autorisant les troupeaux d'une communauté à pacager sur le territoire des communes limitrophes, de jour seulement, soit en tout temps, soit entre le 15 août et le 24 juin (il paraît y avoir débat sur ce dernier point ; c'est un sujet à creuser).

D'autre part, parce que Campan prétend, dès 1429, y avoir outre le droit de pexensse, découlant de la coutume du parcours, celui de cortàu. Elle peut donc gîter, y avoir une cabane avec ses parcs, et y demeurer de nuit comme de jour, sans être obligée de rentrer ses bêtes le soir sur son territoire.

Enfin parce que Bagnères, puissante commune dotée d'un vaste territoire pastoral, fait valoir au nombre de ses privilèges celui obtenu en 1252 de pacager dans toutes les montagnes comtales avec droit de gîte, entre le 15 août et le 24 juin.

D'où un état de conflit latent.

Le poids de la conjoncture

Ce conflit latent entre les trois communautés devient actif à partir de 1490. Disons tout de suite qu'il ne prendra fin, après que les prétentions de Bagnères eurent été définitivement repoussées, que par la vente de la montagne de Gaube faite par Tarbes à Campan, décidée en 1539 et confirmée en 1546.

Cet état de crise doit être mis en rapport avec la conjoncture générale de la période 1450-1550 qui semble avoir constitué un âge d'or pyrénéen. Croissance démographique et économique, dynamisme politique et culturel, tout cela va de pair avec le développement de l'économie rurale et la stimulation des besoins en nourriture pour les hommes et pour le bétail : d'où défrichements et privatisations, et pressions exercées sur les pacages, domaines collectifs.

Douze ans avant, en 1522, un précédent arrêt du parlement avait reconnu la propriété de Tarbes sur la montagne en question, et le droit pour Campan d'y envoyer son bétail, à l'exception des porcs, de jour et de nuit, depuis le 15 août jusqu'au 24 juin, d'y posséder la cabane et parc de La Horgue, de prendre du bois mort dans ce territoire².

Depuis cet arrêt, divers incidents étaient survenus entre les parties : contestation sur la limite ouest s'appuyant sur une toponymie confuse et discutée, plainte de Campan sur les obstacles mis par les Tarbais à l'usage du bois, démolition par les Tarbais de cabanes de Campan (autres que celles de la Horgue et construites sans droit, vraisemblablement), contestation par Tarbes de l'exercice par Campan du droit de voisinage ou de parcours pendant la période du 24 juin au 15 août. A travers ces revendications de Campan et les réactions auxquelles elles donnent lieu de la part des Tarbais, on sent la forte pression qu'exerce Campan sur ce territoire limitrophe.

Si les plaidoyers de Campan enregistrés dans notre document sont à l'évidence parfois entachés d'exagération (dans un de ces mémoires, Campan prétend posséder plus de 30 000 têtes de bétail gros et menu, régies par plus de 1 000 bergers), les enquêtes et expertises ne semblent pas suspectes³. Or elles livrent des chiffres éloquentes par leur volume (dont la signification reste cependant à étudier : c'est à titre d'indication que nous les donnons ici).

Les dépositions des 255 propriétaires de bétail de Campan, soigneusement enregistrées par notre document, établissent en effet que 515 pasteurs, au sein des maisons, sont employés à la conduite, à l'exploitation et à l'entretien de 3 266 vaches (plus 46 bovins divers), de 176 juments et 2 ânes, de 5 698 brebis et de 1 304 chèvres.

¹ C'est donc pour Campan un parcours de demi saison, hors temps d'estive, parcours essentiels aujourd'hui comme hier à l'exercice du pastoralisme en montagne (Observation BBC).

² D'abord en raison de la présence de commissaires extérieurs aux parties, ensuite parce que ces déclarations, publiques et sous la foi du serment, sont soumises de fait au contrôle interne des habitants composant la communauté de Campan (Observation BBC).

Si le troupeau bovin est dominant, sa répartition entre les propriétaires est très inégale.

Vaches	0	1 à 3	4 à 9	10-15	16-19	20-27	30-35	40-44	60 +
Propriétaires	13	11	83	74	28	29	10	5	2*
Nombre et %	5.09	4.31	32.54	29.01	10.98	11.37	3.92	1.96	0.78

* respectivement 60 et 80 vaches

Les disparités entre propriétaires sont également importantes en ce qui concerne les brebis.

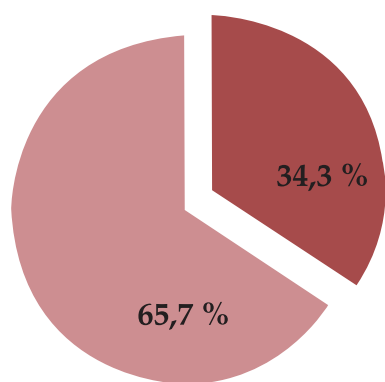
Brebis	0	1 à 10	11-20	24-30	32-40	44-50	51-60	67-80	86-100	110-120	160
Propriétaires	103	26	34	14	20	22	12	9	8	4	1
Nombre et %	40.39	10.19	13.33	5.49	7.84	8.62	4.70	3.52	3.13	1.56	-

Enfin, sans nous arrêter pour l'instant aux autres espèces (juments et ânes), on remarque l'importance du cheptel caprin, bien que, là encore, il n'y ait que 123 éleveurs (48,23 % du total) à posséder des troupeaux dont l'effectif va de 1 à 43 têtes.

Chèvres	0	1-5	6-10	16-20	22-24	26-30	40-43
Propriétaires	232	25	43	16	8	7	2
Nombre et %	51.77	9.80	16.86	6.27	3.13	2.74	0.78

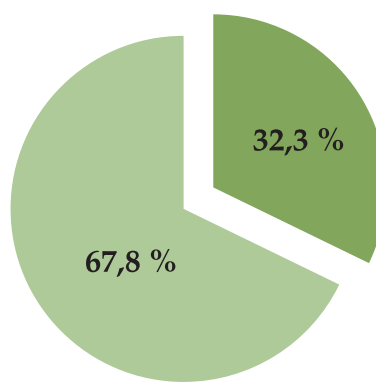
Resterait à corrélérer ces chiffres entre eux pour estimer les proportions entre maisons des différentes espèces animales. Disons seulement qu'on observe que la possession d'un troupeau de chèvres un peu conséquent va souvent de pair avec celles de brebis et de vaches en nombre également significatif³.

Autant qu'on puisse la saisir, l'évolution de ce cheptel jusqu'à nos jours fournirait aussi des éléments intéressants de compréhension des systèmes. Bruno Besche nous fait remarquer la proximité des proportions de répartition entre vaches et ovins à Campan entre les années 1530 et 1830 ; ce qui semble traduire une constante dans l'équilibre des divers cheptels, au moins pour ces deux dates.



■ Vaches
■ Brebis (+ chèvres)

En 1534



■ Vaches
■ Brebis

En 1830

Structure du cheptel à Campan en 1534 et 1830 (données Bruno Besche-Commengé).

Pour 1830 : AD 65 série 6M279
Petits ruminants : en 1534, ovins + caprins; en 1830 : ovins seulement

³ La chèvre, ici, n'est donc pas alors le bétail du pauvre comme elle le sera souvent au XIX^e s. (Observation BBC).

Notons en passant que les chiffres du troupeau ovin augmenteront notablement jusqu'à la fin du XIXe siècle (10 400 brebis en 1887), mais que le troupeau bovin diminuera (2500 vaches à cette date), tandis que la population a cru dans de grandes proportions, comme on sait (690 ménages).

Modes d'exploitation, produits et techniques

Campan réclame donc l'usage de cette montagne, en dehors de la période d'estive (24 juin-15 août), pour entretenir cet effectif important d'animaux, et ce nombre non moins important de personnel dévolu à son exploitation, censé utiliser les installations pastorales de la cabane de La Horgue. Il paraît évident que tout ce bétail ne se trouvait pas au même moment dans cette montagne, non plus que tous ces bergers dans cette seule cabane, et que nous avons affaire à un argument de plaidoirie. Nous savons que la communauté disposait par ailleurs d'un certain nombre d'autres montagnes en propre et partageait l'usage d'autres pâturages avec les communautés de Beudéan, de Gerde et d'Asté, en particulier. Ceci dit, malgré ses faibles dimensions, cette cabane semble constituer le pivot de l'exploitation pastorale de Campan dans ce secteur et aux saisons intermédiaires, car c'est là que les habitants, d'après leur déclaration, "avaient l'habitude de se retirer de nuit pour dormir, après avoir nourri le bétail, et de jour, par temps de pluie, de neige ou de tourmente, pour se mettre à l'abri, eux et leurs animaux, leurs bergers et leurs gardiens, et conserver le lait, les fromages et le beurre qui s'y faisaient en grande quantité en raison de la multitude d'animaux qui arrivaient là en foule". Il leur fallait là "des loges distinctes et des parcs pour retirer et reconnaître leurs animaux, tant pour collecter individuellement, conserver et préparer convenablement le lait, les fromages, le beurre et autres produits laitiers, que pour séparer les veaux des chevreaux et des agneaux avec leurs mères lorsqu'ils naissent, et les animaux malades des animaux sains, et pour les élever comme il convient, séparément des autres animaux adultes ou âgés" ⁴.

Si l'on passe sur les exagérations du discours-plaidoyer de Campan, on a droit à un exposé de réalités très justement évoquées, décrites, énumérées qui montrent un élevage laitier dont l'exploitation toute individuelle se fait dans ces espaces intermédiaires ⁵, proches des zones de prés fauchés avec leurs bordes, mais dont les propriétaires peuvent être très éloignés. La production fromagère (à partir des trois laits) paraît alors importante, en tout cas sur le même pied que le beurre qui faisait la célébrité régionale de Campan aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le tableau suggère encore l'ancienneté de ce mode d'exploitation qui a surtout été décrit au XIXe siècle et dont le géographe Henri Cavailès a montré la survivance au début du XXe.

Le déroulement des arguments des deux parties comporte encore bien des aspects intéressants, trop longs à développer ici (droit de parcours (jus vicinitatis), temps de païsson pour les porcs (farine), etc.). La question du bois mériterait aussi d'être évoquée.

Une donnée très importante de ce dossier est à souligner : celle de l'utilisation saisonnière de cette montagne et de beaucoup d'autres du Haut-Adour à ces époques. Le fait que dès 1252 Bagnères avait acquis le droit de pacager et de gîter dans les montagnes appartenant au comte du 15 août au 24 juin prouve que les droits de Campan sur la montagne de Gaube répondaient à un usage reconnu et bien réel. Cet usage, qui paraît distinct des habitudes des vallées toutes proches du Lavedan et de Barège (où les communautés fixent chaque année les dates d'entrée et de sortie tant de leurs estives que de leurs montagnes intermédiaires), n'est pourtant pas propre au Haut-Adour. C'est d'ailleurs le mode de jouissance de la montagne d'Ossoue entre les vallées de Barège et de Broto. On le rencontre partout dans les Pyrénées et ce système de superposition d'ayants droit sur un même territoire aux mêmes périodes ou à des périodes différentes a été très bien décrit notamment pour l'Andorre ⁶. Il ne s'agit donc pas d'une question de relief, ni d'altitude, ni de situation climatique propre à une époque historique. Un mode d'exploitation du sol qui faisait moins de part aux réserves fourragères devait aussi, du moins à l'origine, contribuer au système. Notre document prouve en tout cas que la pratique des éleveurs de ce secteur reposait sur l'utilisation maximale des capacités des pacages intermédiaires, étagés ici entre 1 000 et 1 800 m environ, et même pendant la mauvaise saison. Hors de la période 24 juin-15 août, on y faisait le beurre et le fromage au printemps et tant que l'on pouvait traire après le 15 août, et entre novembre et mars on devait y mener le maximum de bétail dès que le temps le permettait. On comprend mieux ainsi que Campan, dès qu'elle a pu obtenir la propriété exclusive de cette montagne de Gaube, y ait installé ces cinq courtàus d'Artigussy, Escloses, Pla dets Gats, Sarroua et La Horgue qui regroupaient 56 cabanes dont les ruines attestent encore aujourd'hui l'ampleur et viennent après coup appuyer les témoignages des archives du XVIe siècle.

Les archives livrent donc des informations utiles sur les pratiques des éleveurs qui, il y a plusieurs siècles, vivaient et travaillaient dans un milieu dont les principaux caractères sont toujours les mêmes, ceux de la montagne. Mais l'historien ne peut se passer du témoignage des éleveurs d'aujourd'hui, seuls capables d'éclairer les obscurités des textes et d'en permettre l'interprétation. Il faut souhaiter en conséquence l'approfondissement et l'extension des recherches dans ce domaine, dont l'apport véritable sera fonction de la collaboration des professionnels ⁷.

⁴ Traduction libre du texte latin.

⁵ Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le problème majeur pour le pastoralisme n'était pas l'estive mais ces zones intermédiaires, lieu de conflits bien plus puissants puisqu'en outre des terrains privés les jouxtaient ou y étaient incorporés, et ce parfois assez tôt chronologiquement (Observation BBC).

⁶ Observation BBC

⁷ Je remercie Bruno Besche-Commenge (BBC) de son aide et des observations judicieuses dont il m'a fait bénéficier à propos d'un document qu'il connaît bien et dont nous avons souvent parlé ensemble.

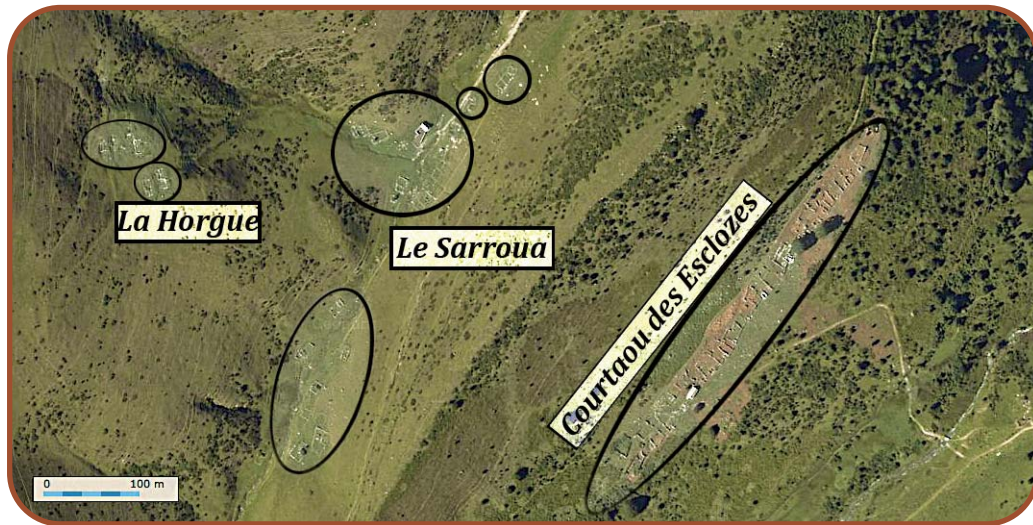
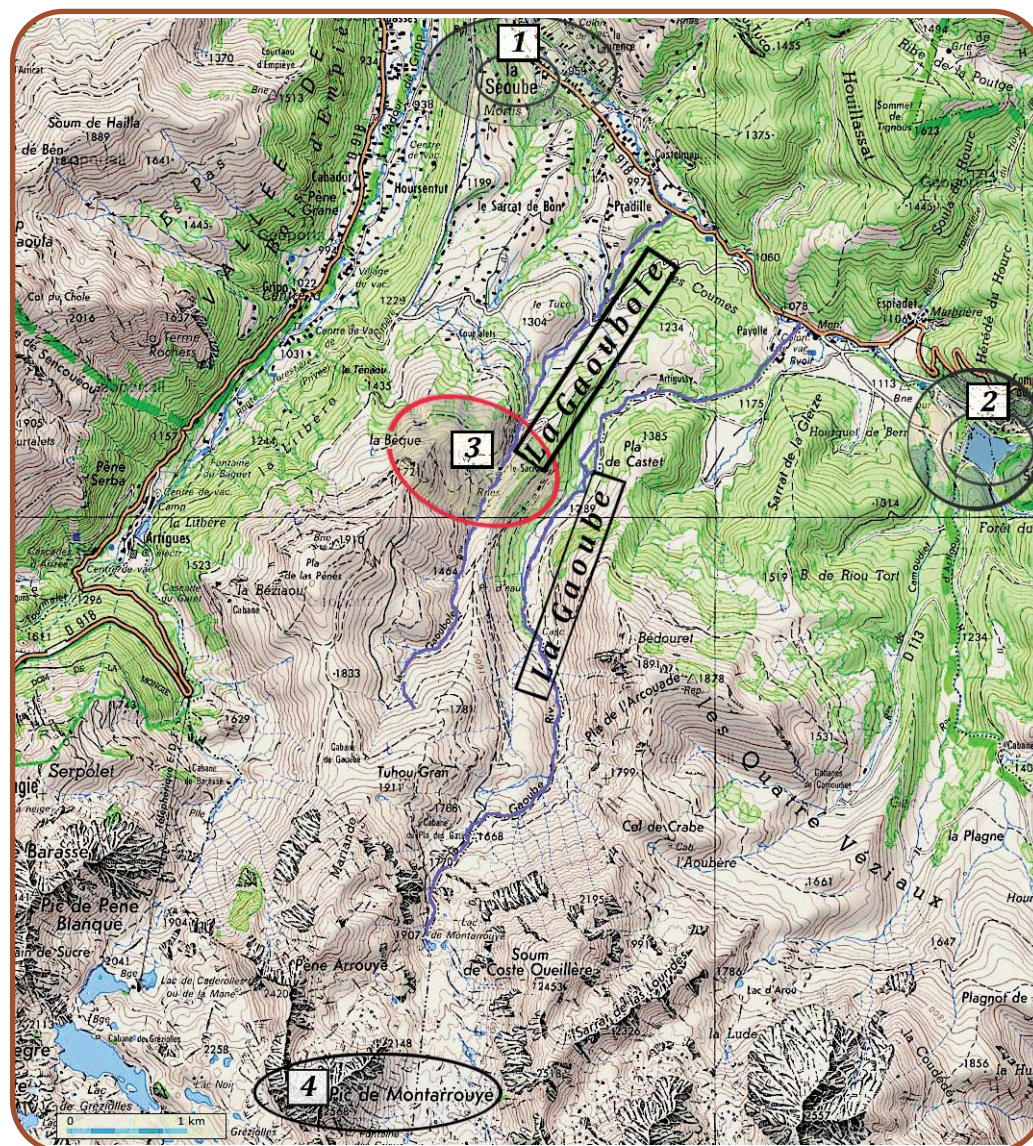


Photo - 1 : 4000 - Zone 3 ci dessus, cabanes actuelles et ruines de bâtiments anciens.
 Source : <http://www.geoportail.fr/index.do>



Carte - 1 : 32 000 - situation générale dans la vallée de Campan
 1 = village de La Séoube ; 2 = lac de Payolle ; 3 = le secteur concerné ; le caractère de zone intermédiaire, relativement proche des granges et des maisons, apparaît clairement ; 4 = Pic de Montarrouye (2 563 m)